



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Philosophie

Livret de rentrée 2024-2025

Le professeur de philosophie intervient essentiellement en classes de terminale générale et technologique. La réforme du baccalauréat lui donne en outre la possibilité d'enseigner dans la spécialité HLP (Humanités, Littérature et Philosophie) en première (2h hebdomadaires) et/ou en terminale générale (3h hebdomadaires). Il peut également intervenir en Enseignement Moral et Civique (EMC) en classes de seconde, première et terminale. Enfin la réforme du lycée professionnel offre désormais la possibilité d'enseigner une option philosophie dans les classes de terminale professionnelle.

Contacts :

Formateurs académiques :

- Valérie Perret : valerie.perret@ac-dijon.fr
- Ludovic Sanchez : ludovic.sanchez@ac-dijon.fr

Chargée de mission :

- Cécile Fassier : cecile.fassier@ac-dijon.fr

IA-IPR académie de Dijon :

- Floriane Tanguy : floriane.tanguy@ac-dijon.fr ; tel : 06.24.77.83.61

1. L'organisation de l'année

1.1. L'année d'enseignement

Le calendrier scolaire compte 36 semaines de cours. En réalité, surtout dans les classes de Terminale, vous disposerez d'environ 28 semaines de cours (il faut ôter les jours fériés, les semaines banalisées pour les éventuels examens blancs, les journées d'orientation, la fin des cours qui a lieu en général quelques jours avant le bac, etc.).

En 2024-2025, l'année se répartit comme suit :

Lundi 2 septembre 2024/ Samedi 19 octobre 2024	Lundi 4 novembre 2024/ Samedi 21 décembre 2024	Lundi 6 janvier 2025/ Samedi 22 février 2025	Lundi 10 mars 2025/ Samedi 19 avril 2025	Lundi 5 mai 2025 /mi-juin (épreuve de philosophie du baccalauréat : lundi 16 juin)
7 semaines	7 semaines	7 semaines	6 semaines	6 semaines

1.2. L'année administrative

Différentes tâches relevant des obligations de service des professeurs ponctuent l'année :

1. **Les conseils de classe** : à la fin de chaque trimestre/semestre (selon les établissements). En plus de l'examen des notes et appréciations de l'élève, le conseil examine :

- 2ème trimestre : avis sur les vœux d'orientation de l'élève (Parcoursup)
- 3ème trimestre : avis pour le livret scolaire (voir ci-dessous)

Remarque : certains lycées ont opté pour la semestrialisation, avec potentiellement un « point d'étape » au milieu du premier semestre.

2. **Le dossier Parcoursup** (Mars) : pour chaque élève, l'appréciation que le professeur doit rédiger tient compte de ses vœux d'orientation et de son profil. Des informations vous seront communiquées en cours d'année pour renseigner ce dossier.

3. **Le livret scolaire** (LSL) : il est consulté lors du jury de délibération du baccalauréat ; il permet au jury de décider s'il rajoute au total des points obtenus pour le baccalauréat quelques points supplémentaires pour que le candidat aille au second groupe/ait son bac/ait une mention. Le livret est constitué d'une évaluation des capacités de l'élève dans chaque discipline, des moyennes trimestrielles, de l'appréciation de chaque professeur de Terminale et d'un avis collectivement décidé par le conseil de classe du 3ème trimestre. Les professeurs doivent veiller à ne pas faire mention du prénom et du nom de l'élève dans les appréciations afin de satisfaire aux exigences d'anonymat de l'examen.

4. **Les documents pour le second groupe d'épreuves du baccalauréat** (juin) : **il faut préparer et donner aux élèves la liste indiquant l'oeuvre suivie** avec éventuellement les passages ou chapitres étudiés (terminale générale) ou la liste de textes et les textes (terminale technologique) au cas où des élèves passeraient les épreuves du second groupe.

2. Textes réglementaires

2.1. Baccalauréat

Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 :

- Note de service du 29-7-2021 :
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>
- Guide pour l'évaluation dans le cadre du contrôle continu :
<https://eduscol.education.fr/document/5470/download?attachment>
(Philosophie p. 22-25 ; Humanités, Littérature et Philosophie p. 79-81)

2.2. Pour la philosophie

Le volume horaire de l'enseignement de la philosophie est de 4h hebdomadaires en voie générale et de 2h hebdomadaires en voie technologique.

➤ Programmes :

Les programmes de philosophie de terminale générale et de terminale technologique sont définis par arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019.

Ces programmes entrent en vigueur à la rentrée 2020.

- Pour les séries générales :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/15/9/spe238_annexe1_1159159.pdf

- Pour les séries technologiques :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/16/1/spe238_annexe2_1159161.pdf

➤ **Recommandations concernant le travail des élèves :**

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Philosophie/91/8/RA20_Lycee_GT_Ter_Philos_Recommandations_1298918.pdf

➤ **Épreuves :**

Le Bulletin Officiel spécial n°2 du 13 février 2020 définit les épreuves de philosophie : l'épreuve obligatoire écrite et l'épreuve orale de contrôle.

- Pour la voie générale : Note de service n°2020-023 du 13 février 2020 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2001789N.htm>

- Pour la voie technologique : Note de service n°2020-004 du 13 février 2020 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2001090N.htm>

➤ **Point de vigilance concernant l'épreuve orale de contrôle du second groupe :**

L'épreuve consiste en une explication de texte présentée par le candidat, suivie d'un entretien avec l'examineur. En voie générale, le texte est choisi dans l'œuvre philosophique ayant fait l'objet, au cours de l'année, d'une étude suivie, selon les modalités prévues par le programme. En voie technologique, l'examineur choisit l'un des textes ou un extrait de l'un des textes étudiés au cours de l'année.

Le candidat présente à l'examineur une note écrite ou dactylographiée visée par le chef d'établissement du lycée d'origine, dans laquelle est indiquée l'œuvre philosophique en voie générale (titre, auteur, édition) ou la liste de textes en voie technologique dont l'étude, obligatoire, a été conduite en classe au cours de l'année. Cette note fait par ailleurs mention des questions auxquelles l'étude de l'œuvre ou de certaines parties de l'œuvre a été associée.

Il appartient donc au professeur d'établir cette note en fin d'année et de la faire viser par le chef d'établissement afin d'en remettre un exemplaire à chaque candidat qui passe l'épreuve orale du second groupe.

2.3. Pour la spécialité Humanités, Littérature, Philosophie (HLP)

2.3.1. L'enseignement de spécialité HLP

Le volume horaire de l'enseignement de la spécialité HLP est de 4h hebdomadaires en classe de première et 6h hebdomadaires en classe de terminale. Ces heures sont également réparties entre le professeur de philosophie et le professeur de lettres qui assurent conjointement l'enseignement.

<https://eduscol.education.fr/document/24334/download>

<https://eduscol.education.fr/document/24355/download>

➤ Programmes :

Le programme de spécialité HLP de première générale est défini par arrêté du 17-1-2019 publié au BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019 :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/00/2/spe578_annexe_1063002.pdf

Le programme de spécialité HLP de terminale générale est défini par arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019 :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/92/0/spe255_annexe_1158920.pdf

➤ Épreuves :

- Les élèves qui ne poursuivent pas la spécialité en terminale sont évalués au contrôle continu.

Présentation du contrôle continu des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première :

<https://eduscol.education.fr/877/presentation-du-controle-continu>

- Les élèves qui poursuivent la spécialité en terminale subissent une épreuve terminale de 4 heures. L'épreuve de spécialité est constituée d'un texte accompagné d'une question d'interprétation et d'un essai :
 - ✓ S'il s'agit d'un texte littéraire : une question d'interprétation littéraire et un essai philosophique.
 - ✓ S'il s'agit d'un texte philosophique : une question d'interprétation philosophique et un essai littéraire.

Note de service n° 2020-026 du 11-2-2020 définissant l'épreuve terminale :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2001793N.htm>

Des recommandations concernant les épreuves et leur évaluation sont consultables dans ce document :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/HLP/35/3/RA19_Lycees_G_1-T_HLP_attendus-epreuves_elements-evaluation_1205353.pdf

Les sujets zéro commentés sont à consulter ici :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/HLP/35/7/RA19_Lycees_G_1-T_HLP_Exemple-sujet-commentes_sujet-zero2_1205357.pdf

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/HLP/35/9/RA19_Lycees_G_1-T_HLP_Exemple-sujet-commentes_sujet-zero3_1205359.pdf

- Les candidats qui ont suivi la spécialité en classe de terminale peuvent la choisir le cas échéant pour le second groupe d'épreuves (épreuve de contrôle) ; l'épreuve est encadrée par le texte du Bulletin officiel n°2 du 13 février 2020 :

« Durée : 20 minutes

Temps de préparation : 20 minutes

L'épreuve porte sur le programme de l'enseignement de spécialité humanités, littérature et philosophie de la classe de terminale.

Le candidat se voit remettre un sujet par l'examineur, qui relève soit d'une **question de littérature** (si l'examineur est un professeur de lettres) ; soit d'une **question de philosophie** (si l'examineur est un professeur de philosophie). L'énoncé du sujet prend **la forme d'une interrogation** associée au thème de l'épreuve écrite.

Le candidat répond à la question posée pendant un maximum de 10 minutes. Il est libre de mobiliser les références (textes et œuvres) qui lui paraissent pertinentes. Le reste du temps est constitué d'un entretien entre le candidat et l'examineur. Prenant place dans un oral de contrôle, l'entretien ne saurait exiger du candidat des connaissances qui n'ont pas été attendues de lui dans le cadre de l'épreuve écrite. Il permet en revanche au candidat, sur la base du sujet qui lui est proposé, de manifester ses connaissances et ses capacités de réflexion. L'examineur évalue la maîtrise des connaissances et la clarté de l'exposition. L'évaluation des réponses de chaque candidat est globale et doit utiliser tout l'éventail des notes de 0 à 20»

L'élément décisif à prendre en compte pour la mise en oeuvre concrète de l'épreuve de contrôle est le suivant : "L'énoncé du sujet prend la forme d'une interrogation associée au thème de l'épreuve écrite".

Il est donc nécessaire que l'examineur, professeur de lettres ou professeur de philosophie :

- prépare des sujets relatifs aux deux objets d'étude constituant "le programme de l'année de terminale" relativement à l'épreuve écrite (à savoir : "la recherche de soi" ; "l'Humanité en question") ;
- demande au candidat s'il a composé en J1 ou en J2 et, au vu de sa réponse, lui propose un sujet sur le thème de son épreuve écrite.

On respecte ainsi le principe fondateur d'une épreuve "de contrôle" : **on propose au candidat un sujet qui ne redouble pas le sujet de l'épreuve écrite, mais qui porte sur les mêmes éléments de programme.**

2.3.2 Grand Oral et enseignement de spécialité

Les candidats au baccalauréat présentent une épreuve dite de « Grand Oral » qui prend appui sur les enseignements de spécialité conservés en classe de terminale. Les enseignants des spécialités mais aussi de toutes les autres disciplines accompagnent dès la classe de Première les candidats dans le choix des deux questions qu'ils présenteront au Grand Oral et dans la préparation de cette épreuve.

<https://eduscol.education.fr/document/3925/download?attachment>

<https://eduscol.education.fr/document/3907/download?attachment>

<https://eduscol.education.fr/document/24352/download>

2.4. Pour l'Enseignement Moral et Civique (EMC)

➤ Programmes :

Le programme d'EMC en seconde générale et technologique est défini par arrêté du 29-05-2024 publié au BO n°24 du 13 juin 2024.

Les programmes d'EMC en première des voies générale et technologique est défini par arrêté du 17-1-2019 publié au BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019.

Le programme d'EMC en terminale des voies générale et technologique est défini par arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019.

- Seconde générale et technologique :

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ense1934_annexe_ok.pdf

- Premières générale et technologique :

<https://eduscol.education.fr/document/23704/download>

- Terminales générale et technologique :

<https://eduscol.education.fr/document/23707/download>

➤ Ressources :

De nombreuses ressources sont disponibles sur le site Eduscol, mais le programme étant nouveau en classe de seconde, tous les axes des thématiques ne sont pas encore renseignés.

- Classes de première, la société :

<https://eduscol.education.fr/document/23722/download>

<https://eduscol.education.fr/document/23725/download>

<https://eduscol.education.fr/document/4798/download>

- Classes de terminale, la démocratie :

<https://eduscol.education.fr/document/51053/download>

3. Recommandations didactiques et pédagogiques

3.1. Enseigner la philosophie

3.1.1. Le cours de philosophie

Rédigés sous la responsabilité d'éditeurs privés, les manuels et anthologies existant dans le commerce ne sauraient constituer un modèle pour l'enseignement. Le professeur de philosophie s'attachera au contraire à devenir **l'auteur de son propre cours**. Celui-ci ne se réduira pas à un exposé successif de thèmes ou de doctrines. Le professeur proposera aux élèves une problématisation des notions du programme qu'il pourra inscrire dans un parcours philosophiquement organisé.

« Le professeur, responsable de la conception et de la conduite de son cours, suscite et accompagne la réflexion des élèves qui apprennent progressivement à faire usage de la culture philosophique qu'ils acquièrent pour traiter les questions abordées. Il se réfère à des objets décrits avec précision et, conjointement à l'étude qu'il propose des textes et des œuvres, il élabore avec ses élèves des questions et problèmes, et envisage avec eux leur solution possible. Il procède par l'analyse de notions et la délimitation

de concepts, permettant ainsi à ses élèves de mettre en œuvre des raisonnements et de formuler des objections. » (Programme de philosophie de terminale, BO, 25/07/2019).

3.1.2. La leçon de philosophie

La leçon est consacrée à l'étude des notions qui figurent au programme. Elles ne sont ni des thèmes, ni des concepts. Il appartient au professeur de décider des problèmes philosophiques qu'il entend traiter pour les étudier, en les inscrivant dans les trois perspectives proposées.

<https://eduscol.education.fr/document/11789/download>

<https://eduscol.education.fr/document/24049/download>

Une leçon examine une question : le professeur choisit un sujet à traiter qui donne son titre à la leçon. Le principe de la leçon est ainsi le même que celui de la dissertation, mais la leçon s'adresse à un auditoire d'élèves qu'il s'agit d'instruire. Cela signifie qu'il convient d'associer les élèves au cheminement du cours, afin qu'ils en comprennent les étapes, les articulations principales et la progression.

« Les notions n'indiquent pas des parcours qui seraient déterminés à l'avance, pas davantage un ordre correspondant aux chapitres successifs d'un cours, qui relève de la responsabilité du professeur. Leur détermination et leur mise en relation dépendent des questions et problèmes travaillés, ainsi que des itinéraires réflexifs proposés par le professeur. Il faut et il suffit que, durant l'année scolaire, elles soient toutes examinées dans leurs dimensions essentielles. » (Programme de philosophie de terminale, BO, 25/07/2019).

La règle qui s'impose au professeur est celle de l'exemplarité. Il lui est demandé de manifester par l'exemple les diverses démarches propres au travail philosophique et dont l'élève pourra s'inspirer pour la dissertation et l'explication de texte.

Il faut rappeler ici les capacités que l'élève doit mobiliser : introduire à un problème, mener ou analyser un raisonnement, apprécier la valeur d'un argument, exposer et discuter une thèse pertinente par rapport à un problème bien défini, rechercher un exemple illustrant un concept ou une difficulté, établir ou restituer une transition entre deux idées, élaborer une conclusion.

« Prenant appui sur les savoirs et savoir-faire acquis au cours de sa scolarité, l'élève apprend à analyser des notions, à les interroger, à les distinguer les unes des autres, à les articuler de manière pertinente. Il s'exerce à exposer clairement ses idées, à l'oral comme à l'écrit, à les formuler avec précision et exactitude. Il s'applique à les soumettre au doute, à examiner les objections, à y répondre sur la base de justifications raisonnées. » (Programme de philosophie de terminale, BO, 25/07/2019).

La manière dont les élèves s'approprient ces capacités sera régulièrement vérifiée. Le professeur doit aussi trouver les médiations et les modes de participation qui permettent aux élèves de comprendre le sens et l'intérêt pour eux des questions traitées.

3.1.3. L'étude des œuvres philosophiques et l'usage des textes courts

Si le programme n'est pas un programme d'histoire de la philosophie, il comporte cependant une liste d'auteurs et prescrit l'étude d'œuvres philosophiques, que ce soit l'étude de textes courts ou l'étude d'une œuvre suivie.

<https://eduscol.education.fr/document/24052/download>

Il convient de distinguer explicitement la fin assignée à l'étude d'un texte : étude suivie d'une œuvre, explication d'un fragment visant à rendre compte d'un problème, étude d'un bref passage intégré à la

leçon à laquelle il peut servir de point de départ, de conclusion, d'analyse et d'argumentation, etc. – ce qui implique que le sujet de la leçon ait été préalablement posé et que son développement soit organisé de manière autonome.

L'usage du texte doit toujours être philosophique et ne consiste jamais en un exposé en extériorité d'un point de doctrine. Cette étude, déterminée par les problèmes que dégage le mouvement du cours, n'est pas séparée de celle des notions.

3.1.4. Les repères

On prendra garde au fait que les repères ne se surajoutent pas au programme de notions. Précisant et enrichissant l'étude méthodique des notions, ils sont mis en œuvre dans le cours comme ils devront l'être par les élèves dans leurs devoirs. La liste qui les formule explicitement répertorie ceux dont l'usage est le plus constant et le plus formateur.

3.2. Enseigner la spécialité Humanités, littérature et philosophie

La spécificité majeure de la spécialité HLP est son co-enseignement, le volume horaire est également réparti entre le professeur de philosophie et le professeur de lettres, à savoir chacun assure 2h hebdomadaires en première et 3h hebdomadaires en terminale. Chaque professeur enseigne bien sa discipline, il faudra donc que le professeur de philosophie présente auprès de ses élèves les problèmes philosophiques soulevés par le programme.

Ainsi une analyse et une problématisation de chaque thème et sous-thème semblent un prérequis nécessaire. Si des textes communs peuvent être étudiés en philosophie et en littérature, les élèves devront percevoir l'approche spécifique de chaque discipline. Il est donc indispensable que le binôme de professeurs travaille régulièrement ensemble et établisse une progression commune. Si les cours de chaque professeur ne se répètent pas, ils doivent néanmoins se compléter.

Lors du cycle terminal, les élèves ont également à préparer le Grand Oral. Les questions travaillées par les élèves portent sur une des deux spécialités de terminale, ou les croisent. Le professeur encadre la préparation du Grand Oral, et devra notamment se soucier d'exercer les élèves à l'oral dès la classe de première.

3.3. L'évaluation des élèves

3.3.1. Pendant l'année

On veillera à donner très rapidement un sujet de dissertation et à enseigner la méthodologie par l'exemple dont on tirera *a posteriori* et avec économie quelques principes. L'efficacité des photocopies, en cette matière comme en d'autres, ne doit pas être surestimée. Il est recommandé de ne proposer pour chaque devoir qu'un seul sujet en ménageant l'alternance entre la dissertation et l'explication de texte, et de ne donner le choix que lors du ou des bacs blancs.

Tout sujet doit faire l'objet d'un corrigé qui n'est ni un simple compte-rendu des copies, ni un plan détaillé. Le professeur traite lui-même la question qu'il a donnée. Mais sa dissertation n'est pas simplement une « bonne copie », elle prend en charge, philosophiquement, les difficultés rencontrées par les élèves pour penser la question.

Le travail de la dissertation doit être régulier et soutenu. On recommande de donner, dans la voie générale, 8 devoirs complets sur l'ensemble de l'année : 5 en temps libre et 3 au minimum dans un temps limité de 4 heures ; dans la voie technologique, 6 devoirs complets sur l'ensemble de l'année,

dont 2 au minimum dans un temps limité de 4 heures, dans la mesure du possible en fonction du contexte de chaque établissement.

<https://eduscol.education.fr/document/24058/download>

La production des élèves pourra être accompagnée au moyen d'exercices (détermination de l'objet de l'interrogation, analyse de notions, formulation d'un problème, étude de textes brefs, production et analyse d'exemples, etc.) qui seront conçus comme les étapes préparatoires conduisant à la rédaction du devoir complet. Ces étapes préparatoires permettront également de conjurer un mauvais usage d'internet.

<https://eduscol.education.fr/document/24055/download>

3.3.2. Pour le baccalauréat

Les réunions d'entente et d'harmonisation de la correction du baccalauréat constituent un moment essentiel à la vie de la communauté des professeurs de philosophie. Elles sont, au demeurant, obligatoires.

Les échanges de copies, notamment à l'occasion des devoirs en temps limité, sont recommandés pour autant qu'un travail d'entente et d'harmonisation est réellement accompli. En cours d'année, le professeur doit rester maître de la notation des élèves dont il a la responsabilité.

3.4. Conduite de la classe

Dans la conduite de la classe, on s'assurera que l'on est suivi et compris au moyen de questions précises, en s'attachant à intégrer les interventions des élèves à la progression de la pensée. La leçon de philosophie n'est pas un exposé *ex cathedra* : quelle que soit sa forme, déterminée par son objet, quels que soient le but visé au moment donné et le style pédagogique propre du professeur, elle est toujours un acte commun au professeur et aux élèves, elle appelle toujours la participation de ceux-ci.

Dès la préparation du cours, on s'attachera à anticiper questions, objections, ou incompréhensions. Le rappel de ce qui a été vu et compris est indispensable.

Le professeur s'attachera à guider la prise de notes sans pour autant dicter l'intégralité du cours. Le tableau est à ce titre un auxiliaire précieux. On y indiquera de manière ordonnée le plan de la leçon au fur et à mesure de son déroulement. On y inscrira également les noms propres ou les mots difficiles.

4. Les attentes de l'inspection

Les éléments qui suivent n'ont pas vocation à être exhaustifs. Il s'agit seulement de préciser des repères communs pour appréhender les démarches pédagogiques et l'engagement professionnel.

4.1. Exercer sa responsabilité dans la classe

- **Maîtrise de la discipline et conformité de l'enseignement aux textes officiels** (programmes ; travail des élèves).
- **Choix et mise en œuvre d'une démarche pédagogique** : inscription des séances dans un cours pensé et construit ; formulation en début de séance de l'objectif poursuivi ; élaboration d'outils permettant de vérifier la réception du discours.

- **Conduite de la classe** : création d'un climat propice à un travail efficace ; pertinence de la sollicitation des élèves ; capacité à improviser et à modifier la démarche choisie initialement pour l'adapter aux besoins des élèves ; gestion du temps.
- **Mise au travail des élèves** : choix des modes d'évaluation ; qualité et lisibilité des appréciations formulées en vue de favoriser les progrès de l'élève ; progressivité des modalités d'évaluation et de notation ; remédiations ; réflexion sur les activités en amont et en aval du cours (préparations, approfondissements, réinvestissement) y compris dans le cadre de l'utilisation des espaces numériques de travail.
- **Tenue du cahier de texte** : c'est un document officiel dont la tenue est une obligation professionnelle. Le professeur y renseigne clairement le sujet de la leçon (sa place dans l'ensemble du cours ainsi que les notions abordées), les exercices (préparation d'étude de textes philosophiques, analyses de notions, recherche d'exemples, définitions, lectures dirigées, analyses de documents, comptes-rendus divers, etc.), les œuvres étudiées en lecture suivie (avec l'indication des passages expliqués), les sujets de dissertation (avec les dates auxquelles ils sont donnés, rendus et corrigés).
- **Exemplarité du comportement** : neutralité, assiduité, ponctualité ; préparation des cours ; restitution des devoirs corrigés.

4.2. Exercer sa responsabilité dans l'établissement

- Participation aux travaux du conseil de classe ainsi qu'aux réunions de rencontre avec les parents.
- Implication dans les projets d'équipe ou d'établissement : contribution à l'équipe disciplinaire, à l'équipe pédagogique ; implication dans les différentes instances de l'établissement (conseil pédagogique ; d'administration ou d'enseignement) ; contribution au rayonnement de la discipline.

4.3. Exercer sa responsabilité dans le système éducatif

- Connaissance de ses droits et obligations dont on trouvera le détail sur le site du ministère de l'Education nationale :

<https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo14/MENH1506031C.htm>

- Participation aux jurys et au déroulement des examens, aux réunions d'entente et d'harmonisation.
- Consultation régulière de la boîte mail académique (<https://webmail.ac-dijon.fr>) : vous disposez d'une adresse académique (@ac-dijon.fr), c'est le moyen de communication avec les services du rectorat, l'inspection pédagogique régionale... Vous êtes inscrit sur la liste de diffusion des professeurs de philosophie de l'académie de Dijon via votre adresse académique : l'inspection pédagogique régionale l'utilise régulièrement pour vous communiquer des informations (textes officiels, recommandations, actualités de la discipline...).

5. La formation continue

Au-delà de la formation initiale dont les professeurs bénéficient lors de leur année de stage, l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC) dispense des stages de formation continue. La participation à ces journées de stage est à l'initiative soit du professeur (inscription individuelle), soit du chef d'établissement ou de l'Ia-Ipr (inscription à public désigné). L'offre de formation est diffusée via le Plan Académique de Formation (PAF) au début de l'année scolaire, accessible sur le PIA (<http://pia.ac-dijon.fr>) : les professeurs choisissent les formations transversales ou disciplinaires auxquelles ils souhaitent participer et s'y inscrivent ; ces inscriptions sont soumises à l'accord de leur chef d'établissement.

Des formations sont aussi proposées dans les établissements scolaires (Formation d'Initiative Locale, FIL) à la demande des chefs d'établissement ou des équipes pédagogiques sous couvert du chef d'établissement.

6. Liens utiles

- Site disciplinaire de l'académie de Dijon :
<http://philosophie.ac-dijon.fr/>
- Ressources d'accompagnement en philosophie sur Eduscol :
<https://eduscol.education.fr/cid144166/philosophie-bac-2021.html#lien2>
- Canopé (site de ressources pour enseignants) :
<https://www.reseau-canope.fr/>
- Ressources numériques en philosophie (Eduscol) :
<https://eduscol.education.fr/philosophie/actualites/outil-4>
- Une plateforme de partage de contenus audio-vidéo à destination des enseignants :
<https://scolawebtv.crdp-versailles.fr/?id=50504>
- Site de l'APPEP (Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public) :
<http://www.appep.net/>
- Site de l'ACIREPh (Association pour la création d'instituts de recherche sur l'enseignement de la philosophie) :
<http://acireph.org/>
- Tous les sujets du bac depuis 1996 :
<https://pedagogie.ac-montpellier.fr/recueils-des-sujets-de-philo-du-bac>
- Annuaire pour trouver des extraits de films à utiliser :
<https://www.enseignerlaphilosophie.fr/liste-extraits-cinema/>
- Il existe sur le réseau Viaeduc un groupe de ressources et de partage, animé par Claire Delnatte, consacré exclusivement à l'enseignement en série technologique :
<https://www.viaeduc.fr/group/19964>